



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 13/05/2025 en audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Fatah LARAB - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jean-Marc STERNE – Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Meissa NGOM - Jacques RIVALS - Christophe MPAGA - Jerry TOUSSAINT

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Situation de Championnet au regard des obligations prévues à l'article 11 du RSG 75 pouvant empêcher l'inscription de son équipe (une) séniors dans la division D2 pour la saison 25/26.

La commission demande au club de Championnet des explications sur ses différentes absences aux plateaux U06 à U09 et qu'elles sont les mesures prises pour ceux prévus jusqu'à la fin de saison 24/25 afin d'y participer y compris pour la journée nationale des débutants du 22/06/25.

La commission prend note des engagements du club.

CDM

Match N° 28235075 ESP PARIS 19 / MINHOTOS CDM D1 du 04/05/25

Courriel de ESP PARIS 19 du 07/05/25 signalant l'absence de la personne en charge de la FMI et qu'une feuille de match papier a été établie, le score étant de 1/12 en faveur de MINHOTOS.

La commission entérine le score de 1/12 en faveur de l'équipe de Minhotos.

Courriel de ESP PARIS 19 du 11/05/25 déclarant forfait général dans les 3 dernières journées de championnat.

La commission entérine le forfait général de l'équipe et lui inflige une amende de 120 € (Cf annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

28237398 CHAMPIONNET / PUC U15 D1.B du 10/05/25

28237327 AF PARIS 18 / COURONNES U15 D1.B du 10/05/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)

TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)

PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)

OP XV (PV du 17/12/24)

VIKING 2 (PV du 11/02/25)

JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)

TROPS FC (PV du 08/04/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)

P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)

PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)

ESC XV (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

JAM (PV du 11/03/25)

PSC 2 (PV du 01/04/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)

PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)

TROPS (PV du 17/12/24)

CDM

RACING CLUB 18 (PV du 25/03/25)

ESP. PARIS 19 (PV du 13/05/25)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)

PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)

ESC XV (PV du 12/11/24)

AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)

J A PARIS (PV du 18/03/25)

DEMANDE DE PROROGATION D'UNE DEROGATION

Courriel de ES SEIZIEME du 13/05/25 demandant la prolongation de la dérogation sur l'éclairage du stade la Plaine qui a expiré fin mars 2025. (Terrain de repli)

L'éclairage de cette installation devant être passé en leds en même temps que celle du stade Rigoulot, la commission proroge la dérogation accordée jusqu'au 31 mai 2025.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

Les finales sont prévues sur le stade Ladoumègue les 14 & 15 juin 2025.

Coupe 75 SENIORS

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – PARIS 15 AC

Coupe SENIORS Amitié

Finalistes ENFANTS GOUTTE d'OR 2 – ES PARISIENNE 2

Coupe CDM

Finaliste PARIS 13 ATLETICO – PARIS US SUISSE

Coupe séniors Féminines

Finalistes P.U.C. et PARIS FC 2

Coupe Anciens

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS 19 ESPERANCE 2

Coupe U 20

Finalistes P.U.C. – PARIS 13 ATLETICO

Coupe U18

Finalistes MACCABI PARIS METROPOLE – P.U.C.

Coupe U17

Finalistes PARIS 13 ATLETICO – PARIS FC 2

Coupe U16

Finalistes PARIS 15 AC / PARIS XIII ES

Coupe U16 amitié

SEIZIEME ES 2 / PARIS 13 ATLETICO 3

Coupe U15

Finalistes P.U.C – PARIS FC

Coupe U14

Finalistes PARIS 19 ESP. / PARIS 15 AC sous réserves de procédures en cours

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finalistes BRETONS PARIS et PITRAY OLIER PARIS